

Décision

Générale

colonial

Décision n° 993 05/08/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 août 1953

Numéro JO
n° 11 du 01/09/1953

Date du numéro
1 septembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

M. Farah Abdi, planton 2e échelon du cadre local, en service à la Direction des Postes et Télécommunications, est admis, par voie de changement de cadre, dans le cadre technique, en qualité de téléphoniste de 6e échelon, pour compter du 1er juillet 1953. L'intéressé conserve dans son nouveau grade, une ancienneté de 3 ans 6 mois pour rappels pour services militaires.